



## AVIS PUBLIC

### AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATION MINEURE – JUILLET 2023

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 juillet 2023 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**1015, rue de la Perdrière**

**Dossier :** DM-2023-00022

**Lot :** 6 332 625 du cadastre du Québec

**Objet :** Permettre la création d'un lot d'une forme irrégulière dont l'implantation du bâtiment principal se trouve en arrière d'un autre lot, isolé de la rue ou enclavé entre deux lots alors que le Règlement de lotissement 602 prescrit que tout lot doit avoir une forme régulière de façon à ne pas créer un lot dont l'implantation du bâtiment principal se trouve en arrière d'un autre lot, isolé ou non de la rue ou enclavé entre deux lots.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 20 juin 2023

(Signé Sophie Charpentier)

---

Sophie Charpentier  
Greffière-trésorière